

---

**Confidence**  
must be earned

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

---

---

Avis aux Actionnaires de :

Amundi Funds – CPR Global Agriculture

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

(7 septembre 2020)

---

# Sommaire

1

Fusion de Compartiments

3

2

Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant 5

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») d'Amundi Funds (la « **Société** ») a décidé de procéder à la fusion par absorption d'Amundi Funds – CPR Global Agriculture (le « **Compartiment absorbé** ») au sein de CPR Invest – Food For Generations (le « **Compartiment absorbant** »).

La fusion prendra effet le 16 octobre 2020 (la « **Date d'effet** »).

Cet avis décrit les implications de la fusion prévue et les options dont vous disposez en tant qu'actionnaire du Compartiment absorbé.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

Le Conseil d'administration

## 1 Fusion de Compartiments

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fusion a été proposée pour regrouper au sein d'un même organisme de placement (c'est-à-dire CPR Invest) les stratégies sectorielles et thématiques gérées par CPR Asset Management.

Cette fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les entreprises de placement collectif (la « **Loi de 2010** »), à l'Article 33 des statuts de la Société et à la section connexe « Liquidation et fusion » du prospectus de la Société, à l'Article 24 des statuts de CPR Invest et à la section connexe 13.7 « Fusion de Compartiments en liquidation » du prospectus de CPR Invest.

Les actionnaires du Compartiment absorbé (les « **Actionnaires** ») qui ne souhaitent pas participer à la fusion peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

### SYNTHÈSE

#### AVANT LA FUSION

Les souscriptions, les rachats et/ou les conversions d'actions du Compartiment absorbé seront interrompus du Début de la Période de suspension (telle que définie ci-dessous) à la Fin de la Période de suspension (telle que définie ci-dessous), afin d'assurer la mise en place harmonieuse et en temps voulu des procédures nécessaires à la fusion.

Il est prévu que les actifs du Compartiment absorbé soient pour la plupart vendus et transférés vers le Compartiment absorbant sous forme d'espèces. Les espèces seront ensuite investies conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbant.

Aucune assemblée générale des Actionnaires ne sera convoquée pour valider la fusion et il n'est pas demandé aux Actionnaires de voter sur cette question.

#### À LA DATE D'EFFET

À la Date d'effet, tout l'actif et le passif (le cas échéant) du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant. Par conséquent, le Compartiment absorbé cessera d'exister et sera dissout sans passer par une liquidation.

Des actions du Compartiment absorbant seront automatiquement émises en échange des actions des Actionnaires dans la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé, selon la parité d'échange, et, à compter de cette date, les Actionnaires participeront aux résultats du Compartiment absorbant. Les Actionnaires recevront la confirmation de leur nouvelle détention dans le Compartiment absorbant dès que possible après la Date d'effet. Si l'application de la parité d'échange pertinente ne permet pas l'émission d'actions entières, les Actionnaires recevront des fractions d'actions du Compartiment absorbant allant jusqu'à quatre (4) décimales.

## CALENDRIER

Le calendrier ci-dessous résume les principales étapes de la fusion.

Tâche	Date
Avis envoyé aux Actionnaires : Début de la Période de préavis	7 septembre 2020
Fin de la Période de préavis	14 h 00 (HNEC) le 9 octobre 2020
Début de la Période de suspension	14 h 00 (HNEC) le 9 octobre 2020
Fin de la Période de suspension	14 h 01 (HNEC) le 16 octobre 2020
Date de la valeur liquidative finale	15 octobre 2020
Date d'effet	16 octobre 2020
Date de calcul de la parité d'échange	La date d'effet, en utilisant les valeurs liquidatives de la Date de la valeur liquidative finale

## CONSÉQUENCES DE LA FUSION

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Tout l'actif et le passif du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront évalués à la Date de la valeur liquidative finale, selon les dispositions du prospectus respectif et les statuts de la Société et de CPR Invest.

Les frais et les dépenses engagés en lien avec la fusion et sa préparation, à l'exception des frais d'opération et bancaires, seront supportés par Amundi Luxembourg en tant que société de gestion de la Société et par CPR Asset Management en tant que société de gestion de CPR Invest.

La Société a demandé à son auditeur officiel et autorisé, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative (l'« **Auditeur** ») de valider les critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif à la date de calcul de la parité d'échange.

### DROITS DES ACTIONNAIRES

En échange de leurs actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé, les Actionnaires recevront un nombre d'actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbant égal au nombre d'actions détenues dans la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'action seront émises jusqu'à quatre (4) décimales. Aucun versement d'espèces ne sera réalisé dans le cadre de l'échange d'actions du Compartiment absorbé contre des actions du Compartiment absorbant correspondant.

La parité d'échange sera calculée en divisant la valeur liquidative des actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la Date de la valeur liquidative finale par la valeur liquidative des actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbant à la même date.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au sein du Compartiment absorbant en conséquence de la fusion.

Les Actionnaires obtiendront des droits d'actionnaires du Compartiment absorbant à la Date d'effet.

### IMPOSITION

La fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour les Actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette fusion sur leur situation fiscale personnelle.

### DOCUMENTATION

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société :

- les modalités de la fusion ;
- *la dernière version du prospectus et les informations clés pour l'investisseur d'« Amundi Funds – CPR Global Agriculture », ainsi que la dernière version du prospectus et les informations clés pour l'investisseur de « CPR Invest – Food For Generations » ;*
- une copie du rapport de l'Auditeur validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010 ;
- une copie du certificat relatif à la fusion émis par le dépositaire de CPR Invest et de la Société conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE FUSION ?

1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
2. Si vous vous procédez au rachat ou à la conversion de votre investissement avant la Fin de la Période de préavis, aucune commission de conversion ou de rachat (le cas échéant) ne sera appliquée. Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion d'actions au sein d'un autre compartiment facturant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

## 2 Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES

- a. Les caractéristiques suivantes du Compartiment absorbé sont identiques ou équivalentes à celles du Compartiment absorbant :
  - le profil d'investisseur ;
  - le gestionnaire de placements ;
  - le teneur de registre, l'agent de transfert et l'agent payeur ;
  - le dépositaire, et
  - l'indicateur synthétique de risque et de rendement.
- b. Les caractéristiques suivantes du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont différentes :

Caractéristique	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Modification des objectifs et de la politique d'investissement	<p><b>Objectif</b> : atteindre une croissance du capital à long terme en surperformant (après frais applicables) l'indice S&amp;P Global Agribusiness Equity net total return.</p> <p><b>Actifs éligibles</b> : les actions des sociétés du monde entier impliquées dans l'agriculture et des activités connexes</p> <p><b>Limites d'investissement</b> : au moins 67 % de l'actif dans des actions de sociétés actives dans l'agriculture, l'élevage d'animaux, les engrais, les systèmes d'irrigation, les outils agricoles, le transport, le stockage, le commerce de produits agricoles et des activités connexes.</p>	<p><b>Objectif</b> : surperformer les marchés des actions mondiaux en investissant dans des actions internationales impliquées dans l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire.</p> <p><b>Actifs éligibles</b> : les titres de sociétés impliquées dans l'agriculture, la sylviculture, l'eau, la production et la distribution de nourriture et de boissons, les restaurants et des activités connexes, en excluant certaines sociétés qui ont fait l'objet de fortes controverses environnementales, sociales et de gouvernance.</p> <p><b>Limites d'investissement</b> : au moins 75 % de son actif dans des actions et des titres équivalents à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation, et un maximum de 25 % de son actif dans des Actions A chinoises via Stock Connect</p>
Différences de risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de concentration</li> <li>• Risque de défaut</li> <li>• Risque de couverture</li> <li>• Risque lié aux fonds d'investissement</li> <li>• Risque de gestion</li> <li>• Risque opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié aux petites capitalisations</li> <li>• Risque de performance par rapport à un indice de marché des actions</li> <li>• Risque de liquidité lié aux achats et aux ventes temporaires de titres</li> <li>• Risque géographique : Chine</li> <li>• Risque de crédit</li> <li>• Risque de taux d'intérêt</li> <li>• Risque de change lié au pays émergent</li> </ul>
Modification de la devise du compartiment	USD	EUR
Jour ouvrable	Tout jour ouvrable bancaire au Luxembourg.	Un Jour ouvrable durant lequel les banques et les Marchés éligibles sont ouverts à Luxembourg, à Paris et à New York
Exercice social	Du 1er juillet au 30 juin	Du 1er janvier au 31 décembre
Agent Administratif	Société Générale Luxembourg	CACEIS Bank, Luxembourg Branch

## CLASSES D' ACTIONS

Les Actionnaires inscrits recevront sous forme nominative les nouvelles actions du Compartiment absorbant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes d'actions du Compartiment absorbé et ISIN	Classes d'actions du Compartiment absorbant et ISIN
A2U (C) LU0823042071**	A2 USD – Acc LU2013746347**
AHE (C) LU0347595612	A EUR – Acc LU1653748860
AE (C) LU0370201419	A EUR – Acc LU1653748860
AU (C) LU0347595026	A USD – Acc LU2013745885
AU (D) LU0347595299	A USD – Dist LU2013746008
FHE (C) LU0644001009**	F EUR – Acc LU1653749678**
FU (C) LU0557861605**	F USD – Acc LU2013746776**
IE (C) LU1120875163**	I EUR – Acc LU1653749918
IE (D) LU1120875247**	I EUR – Dist LU2013746859**
IU (C) LU0347595455**	I USD – Acc LU1989763344**
IHE (C) LU0370201500**	I EUR – Acc LU1653749918
MU (C) LU0347594722**	I USD – Acc LU1989763344**
OU (C) LU0557861787**	O USD – Acc LU2067131511**
R2E (C) LU1508891626**	R rab EUR – Acc LU2013747238**
RU (C) LU0823042402**	R USD – Acc LU2013746933**
SHE (C) LU0644000969**	A EUR – Acc LU1653748860
SU (C) LU0347595372**	A USD – Acc LU2013745885

## FRAIS ET COMMISSIONS

### CLASSES D' ACTIONS DU COMPARTIMENT ABSORBÉ

Lorsqu'une commission de performance s'applique à une classe d'actions du Compartiment absorbé, la commission de performance est courue du début de la période de performance à la Date d'effet. À la date d'effet, la commission de performance de la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé sera gelée et sera due à Amundi Luxembourg, en tant que société de gestion de la Société. Après la Date d'effet, la commission de performance des classes d'actions pertinentes du Compartiment absorbant continuera d'être calculée de la manière habituelle, conformément au prospectus CPR Invest.

- (i) Classes d'actions A2 du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions A2	Classes d'actions A2
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Commission de gestion (max.)	1,85 %	1,80 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	N/A	N/A

- (ii) Classes d'actions A du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classes d'actions A	Classes d'actions A
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Frais de gestion (max.)	1,70 %	1,50 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

(iii) Classes d'actions F du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classes d'actions F	Classes d'actions F
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Frais de gestion (max.)	2,10 %	1,50 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

(iv) Classes d'actions I du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classes d'actions I	Classes d'actions I
Montant de Souscription minimal	500 000 USD ou équivalent en EUR	100 000 EUR (*)
Frais de gestion (max.)	0,90 %	0,75 %
Commission administrative (max.)	0,25 %	0,20 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

## (v) Classe d'actions MU du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classe d'actions MU	Classe d'actions I USD - Acc
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	100 000 EUR (*)
Frais de gestion (max.)	0,80 %	0,75 %
Commission administrative (max.)	0,35 %	0,20 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

## (vi) Classe d'actions OU du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classe d'actions OU	Classe d'actions O USD - Acc
Montant de Souscription minimal	500 000 USD	1 action (*)
Frais de gestion (max.)	N/A	N/A
Commission administrative (max.)	0,25 %	0,30 %
Commission de performance	N/A	N/A

## (vii) Classe d'actions RU du Compartiment absorbé

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	Classe d'actions RU	Classe d'actions R USD
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Frais de gestion (max.)	0,90 %	0,85 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

(viii) Classes d'actions S du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions S	Classes d'actions A
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Frais de gestion (max.)	2,10 %	1,50 %
Commission administrative (max.)	0,40 %	0,30 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

(ix) Classes d'actions R2E du Compartiment absorbé

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Classes d'actions R2E	Classes d'actions R rab EUR - Acc
Montant de Souscription minimal	1 millième d'action	1/10 000 d'action
Frais de gestion (max.)	0,45 %	0,45 %
Commission administrative (max.)	0,10 %	0,10 %
Commission de performance	20 % de la performance dépassant celle de l'indice S&P Global Agribusiness Equity net total return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant) sur une période d'un an allant du 1er juillet au 30 juin	15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI World Net Total Return (convertie dans la devise pertinente, le cas échéant), jusqu'à 2 % de l'actif net, sur une période d'un an allant du 1er octobre au 30 septembre

(\*) Veuillez noter que le conseil d'administration de CPR Invest a décidé de ne pas appliquer le montant de souscription minimal dans le cadre de la fusion.

(\*\*) Cette classe ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.

Avenue du Port 86C, boîte 320

B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

**COORDONNÉES**

Amundi Funds

Société d'investissement à Capital variable

Siège social : 5, Allée Scheffer

L - 2520 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 68806